

Compte rendu – Session de travail du mardi 16 mai 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 16 mai 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Sont absents les membres suivants : Mme Geneviève Auclair et M. Jean Lamarche.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 2 mai 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 2 mai 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 5, 6, 7, 17, 22, 26, 27, 35, 47 et 49 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M. Dany Carpentier demande à M^e François Bélisle quelques explications sur le développement Baie-Jolie. M^e Bélisle répond qu'il s'agit d'un développement immobilier comprenant des résidences unifamiliales et multifamiliales. Le promoteur a le souci de couper le moins d'arbres possible sur les terrains et de placer les fils électriques en façade plutôt qu'à l'arrière des terrains. Puisque les résidents et résidentes du secteur s'étaient approprié les lieux, il sera nécessaire d'aménager des sentiers.

Au point 5, M. Dany Carpentier demande si l'autorisation est en lien avec les travaux en sécurité routière. M. Robert Dussault répond que ce n'est pas le cas, il s'agit d'une norme portant sur l'emprise de rue et l'emprise Ville. M. Dominic Thibeault ajoute que le règlement concerne exclusivement les travaux effectués par la Ville et la sécurité routière autre que pour les voitures.

Au point 6, M. Dany Carpentier demande dans quel compte sont déposés les revenus générés par les non-conformités et les alarmes non fondées. M^e Annie Pagé répond qu'ils sont déposés dans le fonds général. M. Carpentier demande s'il est possible d'attribuer ces revenus à l'amélioration des pratiques des entreprises en matière de sécurité incendie. M. Jonathan Bradley répond que peu importe le scénario choisi, la Ville n'arrivera jamais à faire de l'argent avec les alarmes non fondées et qu'il faut travailler en prévention et en sensibilisation. Mme Nathalie Cournoyer répond qu'il serait possible de financer, à même ces revenus, un ETC qui pourrait travailler en prévention avec les entreprises. M. Pierre Montreuil donne l'exemple du Programme d'aide à la mobilité qui est financé à même les contraventions données dans le Carrefour du savoir. Mme Cournoyer répond que si les membres du conseil municipal souhaitent mettre ces revenus de côté dans une réserve ponctuelle, il est possible de le faire. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il existe une entente particulière avec le Port de Trois-Rivières en cas de blessure ou d'incendie sur un navire. M. Dany Cloutier répond que le Port est considéré comme un territoire fédéral et n'est pas de juridiction municipale. Le Service de la sécurité incendie de Trois-Rivières n'intervient pas au Port, mais peut lui venir en aide puisqu'il ne possède pas d'équipement. De plus, les membres du Service de la sécurité incendie ne montent jamais sur les navires et, pour sauver une personne, ils se limitent à aider les équipes en place. M. Cloutier ajoute que le Service de la sécurité incendie n'a ni l'équipement ni l'expertise pour intervenir sur les navires, considérés comme des espaces clos.

Au point 7, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si dans le règlement, le surdimensionnement des pancartes aurait pu passer par une taxe d'amélioration locale. M^e Yolaine Tremblay répond que le surdimensionnement concerne toute la Ville. M. Robert Dussault ajoute que les affiches ne sont pas destinées à un secteur unique, mais bien à tout le monde.

Au point 17, M. Dany Carpentier demande quelle est la force d'application du règlement. M. Dominic Thibeault répond que plus il y a de gens pour effectuer le contrôle, mieux c'est et que les modifications apportées au point 17 visent l'amélioration de l'applicabilité de ce règlement.

Au point 22, M. Luc Tremblay demande si une modification a été apportée à la politique parce qu'auparavant, il était écrit que le maire choisit la présidente ou le président du conseil d'administration. M. François Vaillancourt répond qu'il y a eu un seul changement, que les présidentes ou présidents de conseil d'administration sont nommés par le conseil municipal, mais qu'il incombe au maire d'envoyer la lettre de mandat. M^e François Bélisle souhaite proposer un amendement au point 5.2.5. En effet, il demande qu'« un canal de communication entre les hautes dirigeantes et les hauts dirigeants de la Ville et la présidente ou le président du conseil d'administration de la corporation mandataire » soit remplacé par « un canal de communication entre le conseil de ville et la présidente ou le président de la corporation mandataire », car il est important, selon lui, que la communication provienne du Conseil. Il ajoute que la Ville a déjà perdu ses quatre membres du Conseil à IDÉTR et qu'il est nécessaire de jeter les bonnes bases, sans ambiguïtés, et que ce soit le Conseil qui donne la lettre de mandat et les orientations, que ce soit le Conseil qui instaure la communication avec IDÉTR et que cette dernière se rapporte au Conseil. M. Vaillancourt explique que le maire, à titre de président de l'exécutif, est le lien avec la présidente ou le président de la corporation mandataire et que la reddition de comptes se fait au conseil municipal ainsi que la présentation du plan stratégique, de la convention budgétaire et du protocole des engagements. M. Robert Dussault propose alors un compromis, ajouter « les élues et les élus et la haute direction », ce qui est accepté. M. Pierre-Luc Fortin souhaite lui aussi apporter certaines modifications à la politique. Au point 5.1.4, il affirme que « doit encourager » n'est pas assez fort et qu'il faut le formuler autrement. Les membres du conseil municipal s'entendent sur « tendre vers ». Au point 5.1.6., il affirme que l'on n'aborde pas la durée des mandats. M. Vaillancourt répond qu'il est question de la durée des mandats au deuxième paragraphe. Au point 5.2.1., il affirme que « devrait contenir » n'est pas assez fort et propose de le remplacer par « doit contenir », ce qui est accepté. Enfin, au point 5.2.4.3., il demande à avoir des exemples d'activités autonomes. M. Vaillancourt cite l'activité Les Délices d'automne qui a été financée à même le budget d'opération de la corporation. Mme Maryse Bellemare précise que ces activités doivent s'autofinancer. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme avoir assisté à deux présentations de l'IGOPP, que les organisations paramunicipales ont reçu leur diagnostic, mais que le conseil municipal n'a pas eu la présentation de ces diagnostics. De plus, la politique a été envoyée il y a deux jours. Elle croit qu'il vaut mieux reporter le point pour que les membres du Conseil en discutent plus longuement entre eux. M. Tremblay est d'accord sur le fait que les membres du Conseil n'ont pas eu beaucoup de temps pour étudier la politique. M^e Annie Pagé répond qu'il est possible de reporter le point à la prochaine séance, mais que les corporations mandataires seront déçues. Mme Alberne-Lahaie souhaite aussi savoir si les membres du Conseil seront aussi retirés des conseils d'administration des organismes hors du périmètre comptable de la Ville. M. Vaillancourt répond que ces organismes ne faisaient pas partie du mandat de l'IGOPP. M. Fortin demande que le rapport de l'IGOPP soit déposé sur le site

	<p>SharePoint. M. Vaillancourt répond que s'il existe un lien électronique vers ce rapport, il sera envoyé aux élues et élus.</p> <p>Au point 26, M^e François Bélisle demande sur quoi porte l'addenda à la convention avec « Développement Myreau inc. » M^e Yolaine Tremblay répond qu'il s'agit d'une question administrative se rapportant aux lots et aux cadastres.</p> <p>Au point 27, M. Dany Carpentier demande si l'engagement financier fera partie des travaux budgétaires 2024 et si ces fonds feront partie du budget ou du PTI. M. Dominic Thibeault répond qu'une partie proviendra d'une réserve financière et une autre du budget.</p> <p>Au point 35, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande ce que sont les systèmes électroniques aéroportuaires. M. Éric Angers répond qu'il s'agit d'un contrat de service accordé à l'entreprise Tetrattech pour l'éclairage (électricité et électronique) de la piste pour le décollage et l'atterrissage des avions à l'aéroport qui est sous juridiction fédérale. Ce sont des travaux d'entretien général qui doivent être effectués selon des normes précises. Il s'agit d'un règlement d'emprunt pour quatre années qui est renouvelé.</p> <p>Au point 47, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite revenir sur le sujet des toilettes chimiques et demande si la décision sera la même pour les prochaines années. Elle indique que dans le plan d'action, il est question de toilettes publiques et demande si de nouvelles toilettes seront installées. M^e Annie Pagé répond que cela dépendra du budget. Mme Albernhe-Lahaie demande au Conseil de revoir cette décision en comité, car, selon elle, la Ville a des orientations en matière de mobilité et de saines habitudes de vie et que les toilettes sont un besoin essentiel. M. Jonathan Bradley rétorque qu'il n'y a pas de toilettes dans tous les parcs. Les membres du Conseil discutent de la question sans prendre de décision concernant la révision en comité de la décision qui a été prise pour 2023.</p> <p>Au point 49, M. Dany Carpentier demande si une communication sera faite au sujet des états financiers. M. François Vaillancourt répond qu'un communiqué de presse sera envoyé et que dans deux semaines, il y aura une présentation sur la politique d'utilisation des surplus.</p>
<p>Décision : Apporter certaines modifications à la Politique sur l'encadrement de la gouvernance des corporations mandataires.</p>	
<p>Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.</p>	
<p>Échéancier / suivi : Séance du 16 mai 2023.</p>	
<p>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</p>	
<p>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</p>	

Points demandés par les élu·es et élus municipaux

Sujet

Règlement sur les pesticides / M. Dany Carpentier

M. Dany Carpentier rappelle à ses collègues que la question des pesticides a été abordée au comité Assurer un environnement sain et propre en 2022 et que le Comité avait recommandé favorablement l'interdiction s'il était possible d'embaucher un inspecteur. Il demande ce qui empêche la Ville de s'engager maintenant vers cette interdiction. Selon lui, il y a deux options : A) attendre les discussions budgétaires et B) aller de l'avant dès maintenant et trouver de l'argent durant les discussions budgétaires. M. Pierre-Luc Fortin répond qu'il faut une intention du conseil municipal et un moment bien choisi dans l'année puisqu'au mois de mai, il est trop tard pour faire appliquer un règlement. Il faut phaser la démarche et informer les commerçants et commerçantes en vue d'une application du règlement en 2024. M. Fortin est d'accord qu'il faut une ressource pour faire appliquer le règlement et ajoute qu'il faut travailler dès maintenant pour envoyer un signal à la population et aux commerçants et commerçantes. M. Dominic Thibeault demande qui doit travailler avec les propriétaires de commerces. M. Fortin répond que ce sont les fonctionnaires. M. Thibeault indique que si des fonctionnaires doivent travailler sur le règlement, ils devront mettre d'autres dossiers de côté. Il ajoute qu'il avait inscrit cette demande au budget 2023, mais qu'elle a été retirée. Il est prêt à inscrire de nouveau la demande pour les prochaines discussions budgétaires. M. Pierre Montreuil fait part de sa frustration, depuis 2017, de voir que les bonnes intentions ne peuvent se concrétiser, faute de moyens financiers. M. Thibeault répond que ses équipes doivent aussi composer avec cette frustration. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme qu'une citoyenne a effectué des recherches et qu'à Sherbrooke, le coût lié à une ressource pour l'application d'un règlement sur les pesticides est inférieur à celui annoncé par M. Thibeault. M^e François Bélisle affirme que des discussions ont eu lieu avant les élections de 2021 et que depuis, il y a eu des changements de société et qu'il a l'impression que la Ville est en retard sur ses homologues. Il souhaite obtenir un état de fait des tâches des inspectrices et inspecteurs qui vérifient peut-être des choses qui sont moins importantes sinon toute nouvelle idée de réglementation qui émane du Conseil sera refusée. Il demande si la Patrouille de l'eau ne pourrait pas ajouter ces vérifications à ses tâches. M. Thibeault répond que la question a déjà été discutée. La Patrouille de l'eau surveille l'arrosage. Si elle doit aussi s'occuper de l'application du règlement sur les pesticides, elle ne pourra plus surveiller l'arrosage d'aussi près alors que le gouvernement a fixé des cibles concernant la consommation d'eau potable. Il ajoute que ce n'est pas la première fois qu'il y a une demande de rationalisation des tâches. M. François Vaillancourt annonce qu'un cahier de tous les services à la population est en cours de rédaction. Une fois qu'il sera terminé, il sera possible de le mettre en adéquation avec les orientations politiques des membres du conseil municipal. Il ajoute que les élu·es et élus adoptent une politique et qu'il incombe ensuite à l'administration de trouver comment l'appliquer. M. Luc Tremblay demande d'ajouter le coût lié à l'embauche d'une ressource au budget et indique que les élu·es et élus auront le dernier mot sur la question. M^e Bélisle indique que si la Ville peut interdire la vente des pesticides, ce serait un début. M. Dominic Thibeault répond que la Ville n'a pas les pouvoirs pour réglementer la vente des pesticides. M. René Martin souhaite qu'un règlement provincial vienne encadrer la vente de ces produits puisque ce ne sont pas toutes les municipalités qui permettent les pesticides et que les entreprises en ont en stock. La question sera étudiée durant les prochaines discussions budgétaires.

Cadre d'analyse des nouveaux projets en matière de conservation / Mme Pascale Alberne-Lahaie

Mme Pascale Alberne-Lahaie demande que le groupe RIVE soit invité pour expliquer aux membres du conseil municipal le document qu'il a présenté uniquement à la haute direction. M. François Vaillancourt répond que dans les prochaines semaines, une présentation sera faite aux membres du Conseil au sujet de la troisième mouture du parc industriel 40-55, présentation qui comprendra une grille préparée par RIVE. Des membres de RIVE seront présents pour répondre aux questions. Mme Alberne-Lahaie souhaite plutôt rencontrer les membres de RIVE seuls, et après la présentation qui sera faite par IDÉTR. M. Robert Dussault souligne qu'il ne s'agit pas d'une présentation d'IDÉTR, mais de la Ville aussi. La présentation se base sur ce que le groupe a présenté, et, selon lui, il est plus intéressant d'avoir les deux côtés de la médaille en même temps. Mme Alberne-Lahaie affirme qu'au moment de la présentation d'IDÉTR, un document a été projeté et c'est ce dernier qu'elle souhaite consulter. Elle ajoute qu'il s'agit de la même situation que la présentation faite par la Santé publique devant les hauts fonctionnaires. Mme Alberne-Lahaie répète qu'un document a été préparé et qu'elle tient à inviter les membres de RIVE à l'extérieur d'une présentation sur la troisième mouture du 40-55 pour voir leurs travaux indépendants. M. Vaillancourt répond que le document que RIVE a préparé vise à soutenir la troisième mouture et que si le groupe vient déposer sa grille d'analyse, la mouture va traduire une position scientifique consensuelle. Si les membres du Conseil souhaitent avoir une présentation de RIVE sur la grille d'analyse, c'est possible. Mme Alberne-Lahaie souhaite voir une grille d'évaluation, pas une grille qui oriente la troisième mouture. Mme Maryse Bellemare souligne qu'il est difficile d'organiser des rencontres entre élu·es et élus pour que toutes et tous soient présents. Le groupe RIVE participera à la présentation et sera en mesure de dire si la mouture présentée respecte ou non les meilleures pratiques. M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il ne faut pas chercher une bénédiction dans la contribution du groupe RIVE, qui a dit que dans un premier temps, il fallait de la densification et une vision régionale. M^e François Bélisle dit que si le groupe RIVE est présent, il lui posera des questions. Il ajoute qu'il n'aime pas que la Ville manque le train de la Vallée de la transition énergétique puisque Shawinigan accueillera un laboratoire de recherche. Il craint que la Ville passe à côté d'occasions de croissance puisque les membres du Conseil se tiraillent sur un projet qui date de nombreuses années. M. Dany Carpentier rappelle qu'il faut faire un suivi du compte rendu de la session de travail précédente, des points qui ont été discutés. Il a proposé le 2 mai dernier de tenir une consultation, le Conseil voulait avoir le temps d'y réfléchir. Quand il entend qu'une présentation sur la troisième mouture du parc industriel 40-55 sera bientôt faite, il se dit que son point discuté il y a deux semaines n'existe plus. Il comprend ainsi que la décision du Conseil est de ne pas mener de consultation pour

	l'instant. M. René Martin répond qu'il n'y a pas de conclusion sur ce sujet, que le train passe et que la Ville n'a pas embarqué. Il affirme qu'il faut avancer.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin résume la réunion du 9 mai : présentation sur le baseball féminin à Trois-Rivières sans demande budgétaire à la Ville, enjeu de positionnement de l'événement Sunsation (parc Laviolette en 2023, enjeu à discuter pour 2024), projet pilote de spectacle-test au Colisée Vidéotron pour connaître la rentabilité de ce type d'événement, analyse de la Petite expédition (prêt de raquettes dans le secteur Saint-Louis-de-France), bilan de mi-année des demandes aux différents programmes et présentation du sondage sur les grands événements.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : M. Pierre Montreuil informe ses collègues que le Comité a recommandé le maintien du projet pilote « Vas-y mollo » dans les quartiers où la vitesse de 30 km/k a été implantée l'an passé. Le Comité va évaluer les répercussions si le projet était étendu ailleurs dans la Ville.</p> <p>STTR : M. Pierre Montreuil annonce que la ministre des Transports et de la Mobilité durable devait rencontrer la STTR, M. Daniel Cournoyer, les équipes du développement durable et des finances, mais qu'elle s'est désistée. Ce n'est que partie remise.</p> <p>Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire : M. Dany Carpentier informe ses collègues qu'à la dernière réunion du Comité, il a été question du sondage sur le périmètre urbain. Les travaux à ce sujet se poursuivent, et la suite sera présentée à l'automne.</p> <p>Table de travail sur le développement social : M. Dany Carpentier mentionne qu'il a notamment été question, lors de la dernière rencontre, du centre-ville (concertation concernant les enjeux de sécurité) et du portrait sociodémographique de Trois-Rivières.</p> <p>Commission sur les ressources humaines et les finances : M. Alain Lafontaine informe ses collègues que même si cette réunion se tient à huis clos, il peut leur présenter deux des sujets discutés : demande pour faire connaître les différents services de la Ville et report de l'implantation du projet SAP.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Dépôt des états financiers et application de la Politique sur l'utilisation de l'excédent annuel / Mme Nathalie Cournoyer, M. Stéphane Blouin et Mme Cindy Savard-Tremblay

Mme Nathalie Cournoyer présente le rapport financier consolidé 2022. Le rapport comprend les états financiers consolidés à ceux des organismes du périmètre comptable de la Ville. Il révèle un excédent de fonctionnement de l'exercice de 12,1 millions \$, soit 3,84 % du budget adopté. Cet excédent s'explique par des revenus non prévus de 8,7 millions \$. Le rapport financier contient aussi trois annexes : excédents, fonds et réserves financières au 31 décembre 2022; état de la dette à long terme consolidée au 31 décembre 2022 et sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Mme Cournoyer explique ensuite la répartition des excédents selon les priorités établies et rappelle qu'une modification a été apportée à la répartition des excédents de priorité 6 (fonds de développement économique et fonds environnemental). Elle propose une répartition pour les excédents de priorité 7 (étangs aérés et Jeux du Québec) et annonce qu'il reste 207 863 \$ pour les priorités 8 et 9 et que les fonds n'ont pas encore été attribués. Les membres du conseil municipal pourront déterminer la façon dont ils seront répartis. M^e François Bélisle mentionne qu'il croyait que le budget collaboratif était un acquis. Mme Cournoyer précise que le budget collaboratif pouvait atteindre un maximum de 420 000 \$. M^e Bélisle souhaite verser, chaque année, le solde des excédents non affectés au budget collaboratif. M. Jonathan Bradley abonde dans le même sens puisque ce budget est une marge de manœuvre pour les conseillers et conseillères. Il souhaite que pour les prochaines années, la somme soit déjà mise de côté. Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite que des règles claires soient édictées concernant le budget collaboratif. Mme Cynthia Simard répond qu'un guide qui comprend les critères, les types de projets acceptés et les coûts a déjà été envoyé aux élues et élus. Une discussion sur le sujet se tiendra bientôt.

Politique d'encadrement sur la gouvernance des organismes mandataires / Mme Sophie Desfossés

Sujet

M. François Vaillancourt informe Mme Sophie Desfossés que des questions ont été posées durant la révision des points à l'ordre du jour de la séance publique et propose de donner des précisions sur les questions déjà posées et de répondre aux nouvelles questions. M. Dany Carpentier demande quelle est la prérogative du maire. M. Vaillancourt répond que c'est celle d'envoyer la lettre de mandat. M. Carpentier dit que selon lui, le maire doit représenter tout le conseil municipal dans cette lettre. M. Vaillancourt répond que les organismes paramunicipaux vont agir selon les orientations de la Ville. M. Carpentier demande si pour les organismes communautaires autonomes qui sont financés par le gouvernement, la Ville souhaite une certaine forme d'autonomie pour eux. Mme Desfossés répond que la politique ne touche que les six organismes mandataires et que les coordonnatrices et coordonnateurs seront formés pour guider et accompagner les autres organismes. M. Vaillancourt revient sur la question des activités autonomes et demande si l'organisme peut faire appel à ses employés qui sont rémunérés par la Ville. Mme Desfossés répond qu'une comptabilité distincte est faite. Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite savoir ce que l'IGOPP a analysé pour chacun des organismes et les grandes lignes de ces analyses. Elle craint que le mode de fonctionnement (notamment reddition de comptes et communication) n'ait pas été déterminé et présenté. Mme Desfossés répond qu'elle attend que la politique soit adoptée par le conseil municipal pour que les organismes planifient, à leur rythme, leur plan d'action. M. Vaillancourt ajoute qu'il y aura des rencontres de coordination et que comme pour le comité sur la transparence, il rendra compte au Conseil de l'avancement des travaux. Mme Albernhe-Lahaie rétorque qu'elle ne sait toujours pas comment les organismes paramunicipaux feront leur reddition de comptes. M^e François Bélisle répond que cela sera indiqué dans la lettre de mandat. M. Vaillancourt ajoute que les organismes paramunicipaux viendront plus souvent rencontrer les membres du Conseil. Mme Maryse Bellemare rappelle que le responsable de l'IGOPP a recommandé la prudence et un rythme lent pour la mise en place des changements. Mme Albernhe-Lahaie affirme ressentir un malaise relativement au fait qu'IDÉTR a déjà retiré les élues et élus de son conseil d'administration et demande si en votant en faveur de la politique ce soir, les élues et élus seront aussi retirés du conseil d'administration de la STTR. M. Vaillancourt répond que les membres du Conseil ont tous adhéré au rapport de l'IGOPP.

M. Daniel Cournoyer informe ses collègues qu'il a décidé, jusqu'à nouvel ordre, de ne pas nommer un nouveau membre au comité exécutif pour remplacer M. Dany Carpentier qui a démissionné. M. Cournoyer fait aussi part de sa déception que la Politique d'habitation s'est rendue dans les médias, avant même la tenue de la conférence de presse.

M. François Vaillancourt mentionne qu'avec le nouveau format de la plénière, aucune date de tombée n'avait été déterminée pour le dépôt des sujets des élus. Après une courte discussion, il est convenu que la date de tombée est le jeudi, midi.

Décision : s. o.
Responsable de l'exécution : s. o.
Échéancier / suivi : s. o.
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentations PowerPoint « Rapport financier 2022 – Présentation au conseil », « Rapport financier 2022 – Principaux écarts » et « Proposition application CE-2023-0223 ».